

Envoyé en préfecture le 10/10/2025

Reçu en préfecture le 13/10/2025

Publié le 1 3 0CT, 2025

ID : 062-216204735-20251006-25_04_18-DE

DCM 25.04.18

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Date de convocation : 6 octobre 2025 3 octobre 2025

Objet: Votes pour: 25
Vote contre: 0

Subvention complémentaire pour l'année 2025 Abstention : 0

L'an deux mille vingt-cinq, le six octobre, à dix-huit heures, le conseil municipal de la ville d'Isbergues, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur David THELLIER, Maire.

<u>Étaient présents</u>: M. David THELLIER – M. Éric HEUGUE – Mme Laurie LECRINIER – M. Laurent DANEL – Mme Nathalie LEGRAND – Mme Sandrine ALLOUCHERIE – M. Sébastien MILON – Mme Marie-France VERREMAN – Mme Marie-Paule CLAREBOUT – M. Benoît COUPET – Mme Véronique LUPART – M. Vincent GALLOIS – Mme Hélène BARRAS – Mme Caroline BERROD – M. Michaël DELHAYE – Mme Stéphanie DELMARE – M. Maxime THERY – Mme Micheline DAUTRICHE – M. Pascal GANTOIS – Mme Nathalie DELZONGLE – M. Didier RINGARD, formant la majorité des membres en exercice.

Membres excusés ayant donné procuration :

- Mme Aude DERVILLERS a donné procuration à Mme Nathalie LEGRAND;
- M. Maxime THERY a donné procuration à M. Michaël DELHAYE;
- Mme Noémie MATTON a donné procuration à M. David THELLIER;
- M. Thierry DISSAUX a donné procuration à M. Pascal GANTOIS;
- Mme Séverine GODART a donné procuration à Mme Laurie LECRINIER.

<u>Membres absents</u>: M. Stève CAMPAGNE – Mme Frédérique SAUVAGE – M. Michel BINCTEUX – Mme Céline COTTREZ.

Monsieur Laurent DANEL est nommé secrétaire de séance.

Dans le cadre de la rénovation complète d'une tombe d'un ancien combattant au cimetière d'Isbergues, Monsieur le Président de l'association « Le Souvenir Français » d'Isbergues a sollicité



Envoyé en préfecture le 10/10/2025

Reçu en préfecture le 13/10/2025

Publié le **1 3 OCT. 2025**ID : 062-216204735-20251006-25_04_18-DE

DCM 25.04.18

la commune pour l'octroi d'une subvention complémentaire qui porte sur l'achat de peinture pour un montant de 43,79€ TTC.

Le conseil municipal, après délibération, décide au titre de l'année 2025 d'allouer la subvention complémentaire suivante :

Article 6574: Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes

6574/025

Le Souvenir Français

43,79€

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication



David THELLIER Maire de la Commune de ISBERGUES 10 oct. 2025

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération.